

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Diagnostic



C'est quoi ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet qui vise à réduire l'impact du dérèglement climatique, s'adapter aux changements et améliorer la qualité de l'air, grâce à la mise en place d'actions pour les 6 ans à venir. La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET afin d'agir localement et de construire un plan d'actions durable en lien avec les acteurs du territoire.

Qui est concerné ?

Tous les acteurs des 18 communes du territoire sont concernés : entreprises, associations, citoyens, élus locaux, etc. Nous avons tous le pouvoir d'agir pour répondre aux enjeux locaux et mondiaux !

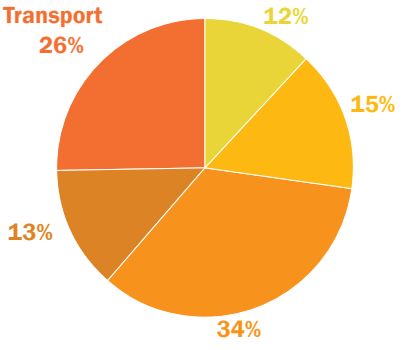


La consommation énergétique

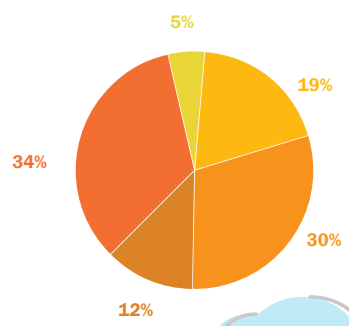
La consommation énergétique du territoire s'élève à 428 GWh/an*. Les principaux secteurs de consommation énergétique sont le résidentiel et le transport. La moitié de cette consommation est liée à l'utilisation de produits pétroliers.

La facture énergétique du territoire s'élève à 40 millions d'€ par an, soit 2 500 € par habitant. Près de 90% de cet argent n'est pas dépensé sur le territoire (achat de carburant, de fioul par exemple).

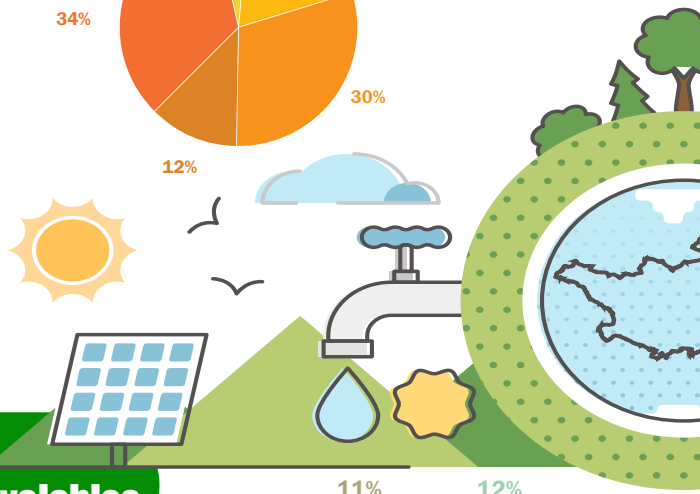
-  Agriculture
-  Industrie
-  Résidentiel
-  Tertiaire
-  Transport



Pays de la Loire



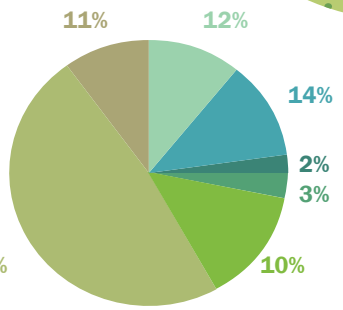
428 GWh, c'est l'équivalent énergétique de 15 jours de production d'un réacteur nucléaire



La production d'énergies renouvelables

La production d'énergie sur le territoire s'élève à 58 GWh/an*, ce qui permet de couvrir 14% de la consommation énergétique. Le bois énergie est la principale source d'énergie renouvelable. Le potentiel de développement des énergies renouvelables est estimé à plus 600 GWh/an : l'éolien, le photovoltaïque et la méthanisation représentent les 3 principaux gisements.

-  Biocarburants
-  Photovoltaïque
-  Autre énergies renouvelables



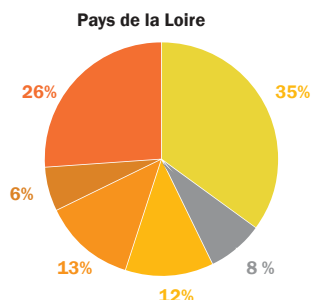
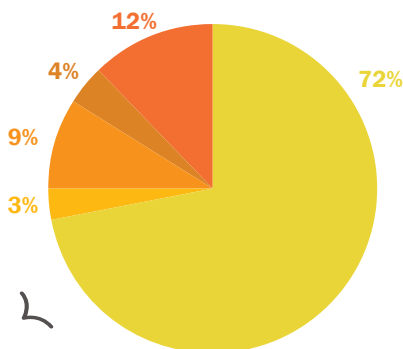
-  Méthanisation
-  Bois énergie (autre)
-  Bois énergie (résidentiel)
-  Pompe à chaleur

Les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 240 kTéqCO₂*. Le principal secteur d'émission est l'agriculture, cela s'explique par des activités de culture et d'élevage très développées sur le territoire : une importante part de la production locale est exportée pour être consommée en France et en Europe.

240 kTéqCO₂, c'est 120 000 aller-retours Paris-New-York en avion

-  Agriculture
-  Industrie
-  Résidentiel
-  Tertiaire
-  Transport
- Autres



La qualité de l'air

L'air extérieur est de bonne qualité sur le territoire, cependant quelques polluants (ozone et particules notamment) sont en léger dépassement par rapport aux objectifs régionaux. Les polluants émis sont principalement dus aux secteurs de l'agriculture, des transports, et du résidentiel. Globalement, les émissions de polluants diminuent chaque année sur le territoire et ainsi la qualité de l'air s'améliore.



La captation carbone

Grâce à sa forêt, ses haies et ses prairies notamment, le territoire capte 22 kTéqCO₂/an*, ce qui correspond à 9% des émissions de gaz à effet de serre. L'utilisation de produits bois dans la construction et l'ameublement



La vulnérabilité au changement climatique

Les impacts climatiques ont déjà commencé à toucher les activités du territoire et vont s'intensifier dans les prochaines années : vagues de chaleur, augmentation de la température, inondations, sécheresse, précipitations intenses, etc.

Plusieurs secteurs du territoire sont sensibles à ces impacts, tel que la santé ou le résidentiel. Mais c'est surtout le secteur agricole qui est identifié comme étant le plus vulnérable avec : le développement des bio-agresseurs, le stress thermique pour les animaux et les plantes, la modification de la structure du sol, etc.

Le territoire est vulnérable face au changement climatique. Il doit s'adapter pour en réduire les menaces et chercher des opportunités dans ce changement comme par exemple le développement de nouvelles cultures.



Pour aller plus loin ...

Retrouvez **sur le site internet** www.pays-chataigneraie.fr le diagnostic complet du PCAET et des informations complémentaires.

En savoir plus

Vous souhaitez en savoir plus ?

Vous souhaitez être tenu informé de l'avancée du projet ? N'hésitez pas à nous contactez à l'adresse suivante : environnement@ccplc.fr !